

Retraite : 4 conseils pour bien l'anticiper, si vous êtes une femme

En matière de retraite, la situation entre les hommes et les femmes est loin d'être égale. Pourtant, en appliquant quelques conseils, il serait possible de réduire (un peu) l'écart de revenu entre les deux sexes.

Des efforts sont encore nécessaires, mais la situation s'améliore. L'écart de pension entre les femmes et les hommes se réduit. D'après des chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), la pension de droit direct des femmes (hors pension de réversion) est inférieure de 54% à celle des hommes pour la génération née en 1930. Cet écart baisse à 40% pour celles nées en 1946 et à 33% pour la génération 1953. Et la tendance devrait continuer car, plus on avance dans les générations, plus les femmes sont nombreuses à avoir eu une carrière complète et donc des pensions sans décote

Si ces différences sont bien sûr le reflet des écarts de salaires, pour Valérie Batigne, fondatrice du cabinet spécialisé Sapiendo Retraite*, le problème vient aussi du fait que les femmes s'informent moins que les hommes sur leur future retraite. Elles font alors des choix sans anticiper l'impact qu'ils auront au moment où elles cesseront leur activité. «Or il faut connaître les règles du jeu, car si vous ne les connaissez pas, vous passez à côté des opportunités et vous tombez dans les pièges», prévient Valérie Batigne. Elle livre pour Capital quatre conseils pour évaluer l'impact de vos décisions sur votre future retraite.

Anticiper les effets du temps partiel, du congé parental et de proche aidant

C'est un fait, ce sont principalement les femmes qui optent pour un temps partiel, un congé parental ou de proche aidant. Et souvent, lorsqu'on évoque ce choix et ses répercussions sur la retraite, on retient une unique chose : pendant ces périodes, vous continuez à accumuler des trimestres de retraite «Mais attention, les trimestres sont juste une composante qui permet de déterminer à quel âge vous pourrez partir à la retraite avec le taux plein, mais cela ne fixe pas du tout la valeur de votre retraite», alerte Valérie Batigne. En effet, si vous êtes à temps partiel, vous cotisez moins et donc, mécaniquement, votre retraite sera plus basse que si vous étiez restée à temps plein. «Il est important de pouvoir estimer, par exemple, quelle sera votre perte pour la retraite si vous êtes à 50% pendant trois ans», conseille l'experte.

Toujours être déclarée lorsque vous travaillez

Même si c'est de plus en plus rare, il y a encore des femmes, principalement d'artisans ou de commerçants, qui aident leur mari dans leur activité sans être déclarées. Elles n'ont même pas toujours le statut de conjoint-collaborateur, qui permet de se créer des droits pour la retraite. «Cela ne va pas», tranche Valérie Batigne. Si vous n'êtes pas déclarée, vous ne toucherez pas de retraite mais seulement l'allocation de solidarité aux personnes âgées.» Une seule solution donc : toujours être déclarée.

Réfléchir au partage des trimestres pour enfant

Lorsque vous êtes un salarié du privé, si vous avez un enfant, huit trimestres «gratuits» vous sont octroyés. Quatre au titre de la naissance et quatre autres pour l'éducation. Ces derniers peuvent être répartis entre le père et la mère, avec un minimum de deux pour la mère. Mais est-il vraiment judicieux de les partager ? «Je dirais que pour le premier enfant, la femme peut garder tous les trimestres, préconise Valérie Batigne. A partir du deuxième enfant, la question du partage peut se poser.»

Il est presque sûr que les femmes qui ont eu une carrière complète auront suffisamment de trimestres pour partir à taux plein . En effet, en plus des trimestres validés au titre de leur carrière, elles ont déjà 14 trimestres d'avance : huit au titre du premier enfant, que par hypothèse elles ont gardées, et six au titre du deuxième enfant qui leur sont obligatoirement réservés. Dès lors, cumuler les trimestres au titre de l'éducation peut ne plus servir à rien. «Cela peut-être pertinent d'en donner au père car, pour lui, il suffit d'avoir un trimestre pour enfant pour être éligible à la surcote parentale» , estime l'experte.

Pour rappel, la surcote parentale est un dispositif mis en place par la réforme des retraites de 2023. Il permet de bénéficier d'une augmentation de la retraite de base pouvant atteindre jusqu'à 5% , à condition d'avoir tous ses trimestres pour le taux plein à 63 ans et au moins un trimestre pour enfant. En faisant ce calcul, les deux membres pourront alors bénéficier de cette augmentation de 5%, à condition d'avoir fait ce choix avant les 4 ans et demi de l'enfant.

Prévoir l'avenir, si vous ne travaillez pas

Comme déjà évoqué pour les femmes qui travaillent sans être déclarées, si vous ne travaillez pas, vous n'aurez pas de retraite. Selon Valérie Batigne, il est important que la question de la retraite soit évoquée par le couple. «En France, on ne peut pas se partager des trimestres ou des points de retraite, alors il faut compenser par de l'épargne qui sera à destination de la mère» , encourage-t-elle.

* A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Sapiendo donne l'accès gratuitement à trois de ses simulateurs (trimestres pour enfants, impact du temps partiel et pension de réversion), du 8 au 15 mars. Le 8 mars, de 12 heures à 17 heures, le cabinet ouvrira gratuitement sa plateforme d'information et de conseil retraite pour répondre aux questions des femmes au 01 76 44 15 85.

